



Saverne, le 30 janvier 2021

Alain REVAULT
Président de l'Association ACOZE France
à
Madame la Préfète de Région,
Monsieur le Préfet de Région.

Objet : Demande de prise en compte d'une situation de sortie supplémentaire non précisée dans l'attestation de déplacement dérogatoire appliquée pendant le confinement.

Madame, Monsieur,

En tant que Président de l'Association nationale ACOZE France (Association des Conducteurs de véhicules zéro Émission), régie sous la loi 1901, je vous demande de bien vouloir prendre en compte une situation de sortie supplémentaire en faveur des propriétaires de véhicules tout électriques, lors des contrôles concernant le respect des périodes de confinement ou de couvre-feu.

En effet, j'ai reçu de nombreuses demandes insistantes de la part d'utilisateurs de véhicules tout électriques, utilisant ce seul moyen de locomotion pour aller travailler quotidiennement malgré le confinement. Pour ceux d'entre eux devant recourir aux bornes de recharge situées sur la voie publique, il y a une complication supplémentaire quant aux motifs dérogatoires de sorties et/ou pour gérer des recharges après 18 H 00. De même, pour les longs trajets, ces conducteurs peuvent être pénalisés d'un retard à leur retour malgré une préparation et une bonne foi, vu le maillage et la fiabilité insuffisants du réseau d'installation de recharge des véhicules électriques.

Ces personnes seraient munies de la carte grise de leurs véhicules afin de faire foi de leur dérogation de sortie.

Cette demande est d'autant plus justifiée suite à l'essor du véhicule tout électrique.

En vous remerciant de l'intérêt tout particulier que vous accorderez à cette demande, sachant qu'il y a urgence au vu de la période très mouvementée que nous traversons actuellement, je me tiens à votre disposition pour recevoir des renseignements complémentaires.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Signé : Alain REVAULT